

## ATELIER 2 en AM – POLICIERS ET BENEVOLES

Animateur : Sergent Jean-Marc Michaud de la Sûreté du Québec

Secrétaire d'atelier : Lyne Grandmont

Nombre de participants : 9

---

Le Sergent Michaud fait partie de la Division du Quartier Général à Parthenais à Montréal. Il nous parle principalement de l'échec aux invasions à domicile, de Cap sur la sécurité des femmes et du vol d'identité.

### **ECHEC AUX INVASIONS A DOMICILE**

Ce crime n'existe pas dans le code criminel. Il y a 3 conditions essentielles 1- une intrusion dans une maison d'habitation 2- dans le but de commettre un crime et avec l'intention de violenter 3- fait par un pur étranger, si l'agresseur est une personne connue, ce n'est pas considéré comme une invasion.

L'an passé, 0% sur le territoire de la Sûreté du Québec. A peine 1% au Canada, vraiment pas répandu, autrement que l'on puisse penser. Souvent les journaux parlent d'invasion et plus tard durant l'enquête policière il est découvert que le criminel avait un lien quelconque avec la personne agressée.

Il faut noter que toute entreprise, municipalité doit obligatoirement nous avertir 24 heures à l'avance de leur venue, si pas d'avis, on peut toujours appeler la compagnie en question pour s'informer.

On suggère de ne pas répondre aux vendeurs itinérants.

A noter qu'il existe un DVD et un dépliant sur la question fait par les corps policiers.

Consignes en cas d'invasion : garder son calme, ne pas attaquer, ne pas résister, écouter ce qu'il dit, votre sécurité prime, des objets se remplacent, remarquer les signes (ex vêtement, tatouage, odeur particulière, alcool, parfum).

Appeler la police dès que possible, ne pas poursuivre, mais essayer de noter la direction de la fuite, une description du véhicule si possible.

C'est certain que la première consigne à adopter si on a la chance, c'est de sortir de votre résidence.

Mesures de sécurité à adopter : les portes doivent être sécurisées, verrouillées en tout temps même si vous y êtes, la nuit fermez les rideaux, si absent lumières, télé ou radio allumées sur minuterie, numéros d'urgence près, soit judas de porte ou fenêtre dans la porte, barres ou clous sur la porte, faites buriner vos biens, ne pas garder d'argent, placer vos objets précieux dans coffres de sécurité à la banque

Extérieur : illuminez votre résidence la nuit, protégez les lumières (à l'entrée pourrait dévisser l'ampoule), détecteur de mouvement à l'arrière de la maison, taillez les haies près de la porte d'entrée, ne pas laisser d'échelle, de BBQ, de chaise pour avoir accès facile au 2<sup>e</sup> étage, pas d'outils pour pouvoir briser fenêtres ou portes, pas d'emballages d'appareils neufs dans le recyclage, système d'alarme un atout, avisez les voisins de notre absence si on les connaît. Ne pas divulguer de renseignements sur le net : ex, Facebook, Twitter

Les participants à l'atelier sont inquiets que leur affiche-fenêtre soit un incitant aux voleurs, le policier les rassure, l'affiche devrait être mis seulement quand on est disponible, on peut être là et ne pas vouloir la mettre.

Aussi on dit que quand notre absence est prolongée, on peut aussi débrancher la porte de garage électrique.

## **CAP SUR LA SECURITE DES FEMMES**

Disponible DVD français et anglais, dépliants et affiches à imprimer

Consultants : SQ, Conseil du Statut de la femme, FADOQ, Mouvement des femmes qui sortent, Secrétariat à la condition féminine et l'Office des personnes handicapées du Québec.

C'est un programme de prévention qui vise à contrer les actes criminels à l'égard des femmes. Basé sur une approche d'empowerment, mise sur la force et la capacité d'agir des femmes pour accroître leur sécurité dans diverses situations du quotidien.

Drogues : Très peu de drogue du viol (GHB) uniquement, plutôt mélangé avec alcool, ecstasy

Situations d'agressions sexuelles : la plus répandue c'est l'alcool.

Dans un stationnement intérieur : stationner le plus près de l'escalier, éviter les recoins pas éclairés, aucun objet de valeur dans le véhicule, garder clés et sac à main pour se défendre, aussi se servir du bouton panic sur clés si disponible.

Au retour, peut toujours demander à un agent de sécurité de nous accompagner, regarder à l'intérieur de l'auto avant d'entrer, embarquer du côté passager si possible, avant de partir verrouiller, si accoster n'ouvrir que votre fenêtre d'un pouce, danger poivre de cayenne.

Sur le bord de la route seule : avant de partir faire part de son itinéraire, inspecter son véhicule (un individu peut s'y cacher), avoir une trousse de dépannage, son sac à main sur le plancher à droite, niveau d'essence à moitié.

Si panne : ne pas descendre de son auto, mettre feux de détresse, ne pas ouvrir à un étranger, peut ouvrir la fenêtre d'un pouce pour parler, appeler la police sur son cellulaire (à noter que nous avons le droit de parler au cellulaire dans une situation d'urgence, si non on peut parler au cellulaire seulement dans un stationnement, même pas sur un accotement d'autoroute), attendre les secours dans son véhicule (très important).

Dans le métro et l'autobus : vérifier l'horaire, transférer ses objets de valeur dans ses poches, attendre loin de la bordure. Dans l'autobus, s'installer près du chauffeur si possible, sac à main sur soi, surveiller les arrêts (à noter qu'il existe une nouvelle consigne au niveau du Québec, il y a toujours possibilité de demander au chauffeur de descendre entre deux arrêts), advenant l'éventualité que nous apercevons un attroupement (une gang de jeunes) à l'arrêt prévu. Toujours se fier à son sentiment de sécurité et si possible voyager à deux.

Dans le métro, on peut demander de l'aide à la sécurité, on peut aussi actionner les freins d'urgence, ce qui entraînera un arrêt automatique à la prochaine station et le métro ne peut repartir, aussi longtemps qu'ils n'ont pas identifié le problème. Par contre, il faut s'assurer qu'il y a urgence, sinon une infraction peut être émise.

## **VOL D'IDENTITE**

Carte de débit, de crédit, le phénomène des bandits à cravate, tels que Earl Jones ou encore Vincent Lacroix.

Au mois de mars, surveillez l'opération DECHIQUETAGE

Vol d'identité : 1- arrêtez vos cartes, 2- avisez le Bureau de Crédit (nous avons droit à une fois par année, gratuitement, sinon des frais d'environ \$30 à \$40, mais vaut la peine).

Les compagnies de crédit peuvent en tout temps bloquer l'accès, s'ils soupçonnent une fraude quelconque.

Personne n'est tenu de divulguer son code postal, son numéro de téléphone aux commerçants. Lorsqu'il y a un concours dans un commerce, après le tirage, les employés mettent souvent les coupons aux ordures, donc il existe un danger que des voleurs fouillent dans les poubelles ou bacs de recyclage et vous appellent pour vous annoncer que vous avez gagné et vous

demandent des renseignements personnels., DANGER à ce moment-là, on peut toujours leur demander de nous envoyer leur demande par écrit ou encore vérifier auprès du commerçant. Pour toute information demandée au téléphone ou par internet, on doit toujours se questionner.

Clonage de carte de crédit ou débit : nous ne sommes pas responsables, les banques et les caisses le sont, par contre les gens ne font pratiquement jamais de rapport de police, on devrait le faire IMPORTANT.

Possibilité de vendre ou d'hypothéquer votre maison en cas de vol d'identité – DANGER

16,000,000 de canadiens ont utilisé Facebook cette année, là aussi réel DANGER

Carte de crédit : prendre une carte avec un maximum de \$500. à \$1,000, laisser à la maison la carte avec un crédit plus élevé.

On peut aviser notre compagnie de crédit si nous ne voyageons pas régulièrement, car possibilité pour grosses dépenses de voyage que la compagnie bloque l'accès, ce qui vous occasionnera beaucoup de problèmes.

**Il existe une vidéo faite par la Banque du Canada concernant l'échec à la fraude.**

On ne divulgue jamais son numéro de compte bancaire, son mot de passe et ses renseignements personnels (ex : son nom, son adresse et son numéro d'assurance sociale).

Attention aussi au vol de votre portable, de votre passeport, de votre courrier dans votre boîte aux lettres, dans vos poubelles, au dépotoir ou encore au recyclage. Le DECHIQUETAGE est nécessaire.

Dans l'ordinateur : antivirus, anti-espion et coupe-feu .

Courriels factures en ligne : pas de renseignements personnels.

Vérifier à chaque mois vos relevés de cartes de crédit.

Changer de mot de passe fréquemment.

Carte de débit : garder notre NIP secret.

Se servir d'une déchiqueteuse.

Courriels frauduleux : ne pas répondre.

Dans l'éventualité d'un vol d'identité : agir vite, téléphoner au crédit et banque pour geler vos cartes, aviser la police et l'agence de Bureau de Crédit.

Votre identité est précieuse, une note de crédit est longue à rétablir, entre 2 à 5 ans.

Garder à la maison son passeport, sa carte d'assurance sociale (seulement utile pour l'employeur et les gouvernements) c'est un renseignement privé.

Au Canada, si vous gagnez un prix, ça ne coûte rien, si on vous demande un montant quelconque, posez vous des questions.

Pour un fraudeur, c'est toujours une question d'URGENCE.

Si vous êtes marchand, vérifiez toujours la signature sur les cartes de crédit, elle doit ressembler à celle du client, l'espace gommé doit y être, les chiffres sur la carte doivent être clairs, hologramme sur le devant ou le derrière doit y être aussi.

**Il existe un dépliant intitulé TROP BEAU POUR ETRE VRAI? MEFIEZ VOUS – PROTEGEZ VOUS DE LA FRAUDE FINANCIERE – fait par Famille et Aînés Québec ou vous pouvez aussi communiquer avec l'Autorité des marchés financiers au**

**1-877-525-0337 ou [lautorite.qc.ca](http://lautorite.qc.ca)**

Aussi un autre dépliant concernant la vérification des billets de banque à l'aide de la méthode TRIE fait par la Banque du Canada – [www.banqueducanada.ca](http://www.banqueducanada.ca)